



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 août 2006
Français
Original : anglais

Communiqué officiel de la 5506^e séance (privé) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos au Siège, à New York, le mardi 8 août 2006,
à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 8 août 2006, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 5506^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé de M. Edmond Mulet, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, présenté conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Les membres du Conseil, M. Mulet et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues constructif. »

